

## Equipes mobiles Alzheimer



**Initiateur** : L'ARS en a confié la mise en place à la Fédération ADMR dans le cadre du Plan national Alzheimer de 2008-2012.

**Date** : Ouverture en 2010 de celle du Nord du Loir-et-Cher, suivie en 2011 de celle du Centre et en 2013, de l'équipe Sud.

**Objectif** : améliorer la vie à domicile des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une forme apparentée et de leur entourage, en maintenant et/ou améliorant son autonomie dans les activités de la vie quotidienne.

**Rôle** :

- accompagner dans la maladie ;
- améliorer la qualité de vie et le bien-être de la personne et de son entourage ;
- maintenir et développer les capacités motrices, sensorielles et cognitives des patients ;
- prévenir les complications, notamment les troubles du comportement ;
- adapter l'environnement, le matériel ;
- préserver et développer la participation à des activités sociales ;
- accompagner et valoriser l'action et le rôle des aidants et des familles.

**Mise en oeuvre** : sur prescription médicale, les interventions à domicile sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale pour 12 à 15 séances d'une heure, une à deux fois par semaine (renouvellement possible au bout d'un an).

**Composition** : l'EMA est composée d'une infirmière coordinatrice, d'un ergothérapeute et de deux assistants de soins en gérontologie.